

## Compte rendu

### Réunion Comité de suivi «Nuisances de l'A13 » du 09 janvier 2013

Présents : Représentant le Conseil municipal : Madame ANGOT, Messieurs GLACON, LETRESOR, MOKEDDEL, VIGNET, NORMAND, Représentant les associations de riverains : ESTIVAL, TERRIOUX, LEMAURE

Excusés : Madame le Maire, Monsieur LEMORE

Monsieur GLACON présidant la séance.

\*Les associations proposent de prendre pour point de départ la délibération du 20 octobre 2011 par laquelle le Conseil municipal décidait de solliciter monsieur le Préfet et la SAPN afin d'obtenir les aménagements énumérés et de définir une stratégie commune à partir de celle-ci.

\*Est suggéré à la Commune de se faire transmettre le TMJA.

\*Sont abordés les questions liées à :

- l'augmentation de la fréquentation

- les convois dangereux

- le bruit

- les normes des camions

- le pont de la Dives

- la limitation de la vitesse

\*Les associations demandent quelle sera la position du Conseil municipal sur ces questions, notamment sur :

-le mur anti-bruit. A ce sujet, il leur est rappelé que la construction d'un mur anti-bruit est conditionnée par le passage de l'autoroute à 2x3 voies.

-le merlon : présenté comme une solution peu coûteuse et efficace. Il est rappelé que cette solution nécessitera certainement une étude de sol, mais que cela demeure une solution à étudier avec les services de l'Etat.

-le revêtement anti-bruit : La commune se rapprochera de la SAPN pour leur rappeler la nécessité de procéder à ces travaux dont l'exécution était prévue pour 2013.

-le pont : Monsieur LETRESOR se rendra sur site pour étudier plus avant la conformité du pont.

-la dépréciation des biens immobiliers : La commune ne maîtrisant pas cette question, se rapprochera des services fiscaux pour savoir comment peut être prise en compte cette dépréciation.

-la vitesse : la commune rappelle que le Monsieur le Préfet s'est prononcé sur cette question. La zone ne semblant pas accidentogène, il est peu probable d'obtenir une réduction de la vitesse.

-les mesures acoustiques : La commune rappelle que ces mesures sont attendues préalablement à la décision de mise en œuvre de travaux. (Cf. CR de la réunion du 20 avril 2012).

-la sollicitation du soutien des Communes voisines : la commune approuve le principe d'une sollicitation des communes voisines qui pourraient être concernées par les nuisances de l'autoroute A 13.

\*Les associations relèvent la nécessité de convaincre Monsieur le préfet sur ces questions, notamment la limitation de vitesse.

\*Les associations suggèrent de saisir l'AFTIF pour le financement des aménagements pour apporter une réponse aux difficultés qu'évoquera la SAPN.

\*Concernant le revêtement anti-bruit, les associations attirent l'attention de la Commune sur l'importance d'un renouvellement de celui-ci plus fréquent dû à sa dégradation plus rapide. Si la SAPN demande à ce qu'il soit procédé à de nouvelles mesures, les associations proposent de répondre par la négative considérant que la preuve des nuisances est déjà faite, même si l'on est en dessous des normes de la Loi (70 db en moyenne)

\*Concernant les mesures acoustiques, les associations évoquent la loi portant sur les normes relatives à ce type de mesures ainsi que les questions qui se posent pour faire ces mesures : où faire les mesures ? Quelles conditions météorologiques ?

\*Il est décidé d'organiser une nouvelle réunion du Comité de suivi pour valider le compte rendu de la présente réunion. Et apporter des réponses aux questions posées.